

Convocation du 27 février 2014

SÉANCE DU 12 MARS 2014

Le douze mars deux mil quatorze, à quatorze heures et vingt minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Bernard BLANCO, Philippe MERCIER, Monique DORANGE, Denis BIENVENU, Marie-Christine GUITTET, Serge DEGOUEY, Valérie BIGOT, Gérard SANSON.

ABSENT : Frédéric DEVAUX, Cécile LECESNE, Mathias LEGUERRIER, Stéphane MASSON, Bernard PAYSANT et Nadine VIGOR (excusés)

Secrétaire de séance : Jean ARLIX

Délibération n° 2014 – 020 – Budget Commune : Approbation du compte administratif 2013

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Jean ARLIX, maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	144 515.58 €
Chapitre 012	Charges de personnel	157 906.55 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	7 524.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	69 382.97 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	535.00 €
TOTAL		379 864.10 €

RECETTES

Chapitre 013	Atténuation de charges	253.20 €
Chapitre 70	Produits des services	32 560.92 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	220 568.00 €
Chapitre 74	Dotations, participations	82 315.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	33 387.23 €
TOTAL		369 084.35 €

Excédent antérieur reporté **351 652.13 €**

EXCÉDENT DE CLÔTURE **340 872.38 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Article 165	Dépôts et cautionnement	2 665.17 €
Article 2051	Concessions et droits similaires	1 819.53 €
Article 2041641	Budget annexe	7 000.00 €
Article 2183	matériel informatique	375.54 €
Article 2188	Autre matériel	5 518.34 €
Article 2313-89	Extension salle communale	282 939.01 €
TOTAL		300 317.59 €

RECETTES

Article 10222	FC TVA	24 977.00 €
Article 10226	Taxe d'aménagement	1 383.22 €
Article 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	41 250.90 €
Article 1328	Autre subvention	500.00 €
Article 165	Dépôts et cautionnement	520.14 €
TOTAL		68 631.26 €

Excédent antérieur reporté **237 896.49 €**

Excédent de clôture **6 210.16 €**

Délibération n° 2014 – 021 – Budget Gîtes les Gravelots – Approbation du compte administratif 2013

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Jean ARLIX, maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	6 316.98 €
--------------	-----------------------------	------------

TOTAL		6 316.98 €
--------------	--	-------------------

RECETTES

Chapitre 74	Dotations, participations	23 000.00 €
-------------	---------------------------	-------------

TOTAL		23 000.00 €
--------------	--	--------------------

EXCÉDENT DE CLÔTURE		16 683.02 €
----------------------------	--	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

TOTAL		0.00 €
--------------	--	---------------

RECETTES

Article 1314	Subvention commune	7 000.00 €
--------------	--------------------	------------

TOTAL		7 000.00 €
--------------	--	-------------------

Excédent de clôture		7 000.00 €
----------------------------	--	-------------------

Délibération n° 2014 – 022 – Budget Commune : Approbation du compte de gestion 2013

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des résultats de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2014 – 023 – Budget Gîtes les Gravelots : Approbation du compte de gestion 2013

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des résultats de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2014 – 024 - Budget Commune : Affectation des résultats 2013

Nous vous proposons d'affecter les résultats 2013 comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013

Résultat de l'exercice 2013 - 10 779.75 €

Résultat antérieur 2012 reporté 351 652.13 €

RÉSULTAT A AFFECTER 340 872.38 €

SOLDE D'EXÉCUTION INVESTISSEMENT 2013

Résultat de l'exercice 2013 - 231 686.33 €

Résultat antérieur 2012 reporté 237 896.49 €

RESULTAT POSITIF D'INVESTISSEMENT 6 210.16 €

AFFECTATION RESULTAT

1°) Affectation en investissement 001 6 210.16 €

Affectation en investissement 1068 237 034.50 €

2°) Affectation en fonctionnement R 002 103 837.88 €

Délibération n° 2014 – 025– Budget Gîtes les Gravelots : Affectation des résultats 2013

Nous vous proposons d'affecter les résultats 2013 comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013

Résultat de l'exercice 16 683.02 €

RÉSULTAT A AFFECTER 16 683.02 €

SOLDE D'EXÉCUTION INVESTISSEMENT 2013

Résultat de l'exercice 7 000.00 €

RESULTAT POSITIF D'INVESTISSEMENT 7 000.00 €

AFFECTATION RESULTAT

1°) Affectation en investissement 001 7 000.00 €

2°) Affectation en fonctionnement R 002 16 683.02 €

Délibération n° 2014 – 026 – Vote des taux d'imposition 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

	Bases d'imposition	Taux	Produits
Taxe d'habitation	254 100	11.52 %	29 272 €
Taxe foncière bâti	202 900	22.91 %	46 484 €
Taxe foncière non bâti	34 700	23.70 %	8 224 €
Total			83 980 €

Délibération n° 2014 – 027 – Budget commune : Vote du budget 2014

Le conseil municipal vote le budget 2014 par chapitre en

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Commune de Biville (Manche)
Réunion du conseil municipal du 12 mai 2014

DÉPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	249 620.88 €
Chapitre 012	Charges de personnel	174 000.00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	12 000.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	3 031.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	50 700.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 050.00 €
TOTAL		490 401.88 €

RECETTES

Chapitre 002	Excédent fonctionnement reporté	103 837.88 €
Chapitre 70	Produits des services	18 150.00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	227 626.00 €
Chapitre 74	Dotations, participations	81 938.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	58 800.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	50.00 €
TOTAL		490 401.88 €

Le conseil municipal vote le budget 2014 par chapitre en

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitres	Libellé compte	Voté	Report
Chapitre 16	Dépôts et cautionnement	1 131.00 €	
Chapitre 204	Fonds de concours CCH		16 954.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles		3 821.66 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 400.00 €	3 500.00 €
Chapitre 27	Titres immobilisés		220 100.00 €
TOTAL		3 531.00 €	244 375.66 €

RECETTES

Chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	6 210.16 €	
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	3 031.00 €	
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves	237 534.50 €	
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées		1 131.00 €
TOTAL		246 775.66 €	1 131.00 €

Délibération n° 2014 – 028 - Budget Gîtes les Gravelots : vote du budget 2014

Le conseil municipal vote le budget 2014 par chapitre en

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	39 325.76 €
Chapitre 012	Charges de personnel	23 000.00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	42 960.75 €
TOTAL		105 286.51 €

RECETTES

Chapitre 002	Excédent fonctionnement 2006 reporté	16 683.02 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 142.74 €
Chapitre 70	Produits des services	79 460.75 €
TOTAL		105 286.51 €

Le conseil municipal vote le budget 2014 par chapitre en

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitres	Libellé compte	Voté	Report
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 142.04 €	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	8 952.32 €	7 000.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	24 596.39 €	
TOTAL		42 690.75 €	7 000.00 €

RECETTES

Chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	7 000.00 €
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	42 690.75 €
TOTAL		49 690.75 €

Délibération n° 2014 – 029 : Demande de subvention Lycée Millet voyage en Allemagne

Le maire donne lecture d'un courrier du Lycée Millet demandant une subvention pour un séjour à Ottobrunn en Bavière du 28 mars au 9 avril 2014, la participation des familles s'élève à 190 €, un élève est concerné.

Conformément à la délibération du 11 février 2009, le conseil municipal décide de voter une subvention de 190 € X 25 % : 47.50 €. La dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 2014 – 030 : Demande de subvention Collège le Hague Dike voyage à Barcelone

Le maire donne lecture d'un courrier du Collège le Hague Dike demandant une subvention pour un séjour à Barcelone et en Catalogne du 26 au 31 mai 2014, la participation des familles s'élève à 210 €, 4 élèves de 3^{ème} sont concernés.

Conformément à la délibération du 11 février 2009, le conseil municipal décide de voter une subvention de 210 € X 25 % : 52.50 € X 4 élèves soit 210 €. La dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 2014 – 031 : Présentation du bilan 2013 de la Délégation de service public Gîtes les Gravelots

Le maire présente le rapport annuel, le compte rendu et les comptes de résultat des gîtes « les Gravelots » proposés par madame Chantal SOBIERAJ, déléguataire et ce pour l'exercice du 1^{er} avril au 18 novembre 2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de résultat présentés.

Délibération n° 2014 – 032 : Fonds de solidarité pour le logement 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter une participation de 0.60 € X 588 habitants : 352.70 € au Fonds de solidarité pour le logement en 2014. La dépense sera imputée à l'article 6188.

Délibération n° 2014 – 033 : Fonds d'aide aux jeunes 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter une participation de 0.23 € X 588 habitants : 135.24 € au Fonds d'aide aux jeunes 2014. La dépense sera imputée à l'article 6188.

Délibération n° 2014 – 034 : Droit de préemption urbain parcelles B62 p et B 763

Le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner les parcelles B 62 p et B 763.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles B 62p et B 763.

Questions diverses

- Aucune décision n'a été prise concernant le courrier de monsieur le Maire de Beaumont Hague à propos de la crèche. *La question sera représentée au prochain conseil municipal*
- Où en sont les travaux de l'école et est-il possible de les visiter? *Les travaux avancent sous la compétence de la Communauté de Communes de la Hague, la réunion de chantier a lieu tous les jeudis à 14 H, les conseillers municipaux peuvent y participer.*
- La RD 318 entre le Hameau Moulin et le Hameau Frimot va-t-elle être nettoyée ? *Le nettoyage est prévu à partir du lundi 17 mars 2014.*
- *Les travaux du ralentisseur rue de l'Eglise sont terminés*
- *La grille d'eau pluviale a été posée devant le garage de madame Gibert*
- *L'enrobé du chemin de Clairefontaine est terminé*
- *L'empierrement et l'arène granitique sur le chemin du Calvaire sont en cours*